



LE MRV DE L'ATTÉNUATION DANS LE CADRE DE LA TRANSPARENCE

Colloque
29 juin 2016

Julien VINCENT
Julien.vincent@citepa.org



29/06/2016

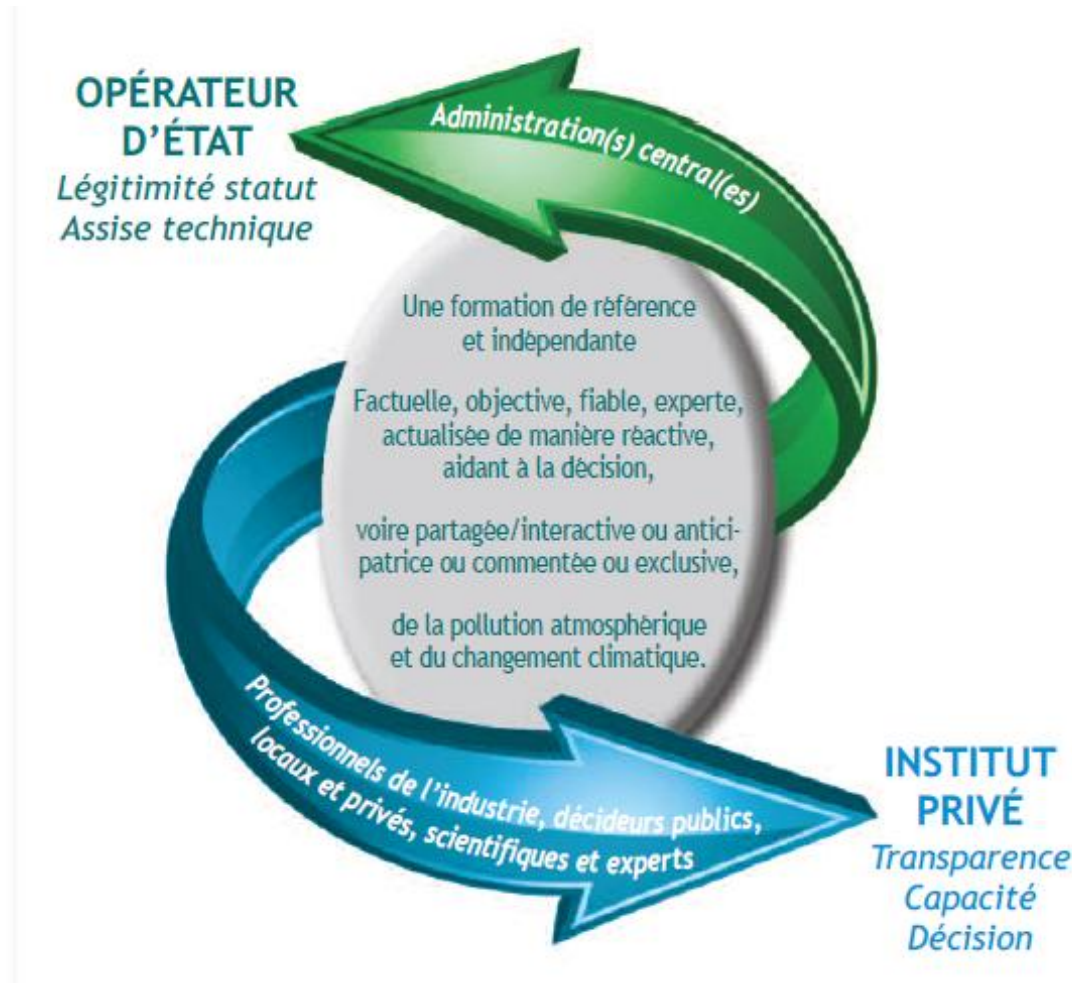
Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
42 rue de Paradis - 75010 PARIS - + 33 1 44 83 68 83
www.citepa.org



SOMMAIRE

- Les évolutions en termes d'atténuation
- NDC (CDN) et besoins associés
- Les travaux depuis l'Accord
- Conclusion

Missions et Statut du CITEPA





Introduction

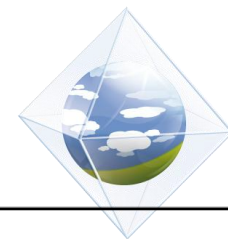
L'Accord de Paris : de solides fondations pour continuer et avancer

L'accord sur un cadre de **renforcement de la transparence** a été l'un des principaux résultats de la COP 21 à Paris. Ce cadre de transparence accrue va jouer un rôle important dans le suivi des progrès de l'atteinte des objectifs individuels et collectif et va contribuer à renforcer la confiance entre les Parties.

Ce cadre de transparence porte sur le partage d'informations relatives à **l'atténuation**, l'adaptation, la finance, la technologie et le renforcement des capacités ainsi que sur la vérification des informations rapportées

Une différence importante avec le cadre actuel est que le futur cadre de transparence sera **commun à toutes les Parties**, avec de la flexibilité en termes de portée, fréquence et niveau de détail des rapports et vérification selon les capacités des Parties et basé sur une approche bottom-up plutôt que top-down.

L'ACCORD CLIMATIQUE DE PARIS : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE



CITEPA

<u>MRV elements</u>	<u>Annex I Parties</u>	<u>Non-Annex I Parties</u>
Reporting	National communications* {every 4 years} National GHG inventories* {annually} Biennial reports {every 2 years}	National communications*** {every 4 years} Biennial update reports*** {every 2 years}
Consideration	Technical review of biennial reports {every 2 years} In-depth review of national communications** {every 4 years} Annual review of national GHG inventories** {annually} Multilateral assessment {every 2 years} Compliance {standing arrangement}	Technical analysis of biennial update reports {every 2 years} Facilitative sharing of views {every 2 years}

Source : UNFCCC, side event COP-21

Explanatory notes

Colour coding



Convention only

Kyoto Protocol only

Both Convention and
Kyoto Protocol

* Annex I Parties that are not Parties to the Kyoto Protocol submit these reports under the Convention only.

** These processes for Annex I Parties that are not Parties to the Kyoto Protocol submit these reports apply only under the Convention.

*** Non-Annex I Parties submit national GHG inventories as a part of their national communications and biennial update reports

L'ACCORD CLIMATIQUE DE PARIS : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE



Dispositions en termes de transparence des mesures d'atténuation

En communiquant leurs contributions déterminées au niveau national (NDC), toutes les Parties présentent l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Chaque Partie communique une NDC tous les cinq ans conformément à la décision 1/CP.21 (**Shall - Art. 4.9**)

Transition à 5 ans pour toutes les Parties – le CMA1 examine des calendriers communs pour les NDCs (**Shall - Art. 4.10**)

Les NDC peuvent être ajustées à tout moment afin d'améliorer leur niveau d'ambition (**May - Art. 4.8**)

Les ajustements aux contributions d'atténuation doivent maintenant améliorer le niveau d'ambition

En communiquant leur NDC, toutes les Parties présentent l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension (**Shall - Art. 4.8**)

Besoin de lignes directrices pour la comptabilisation des NDC à utiliser pour les 2èmes et NDC suivantes

Toutes les Parties sauf les PMA et les PEID doivent soumettre des inventaires de GES (*conformément à l'article 13.7*) et des rapports non moins fréquemment que tous les deux ans (**Shall - Art. 91**)

Des rapports plus fréquents pour les pays en développement Parties qui ne sont pas des PMA et des PEID

Les informations sont soumises à un examen technique par des experts des inventaires de GES et de l'information sur le suivi de la NDC. Pour les PED qui en ont besoin, ce processus les aide à définir leurs besoins en matière de renforcement des capacités (**Shall - Art. 13.11**)

Nouveauté pour la plupart des pays en développement

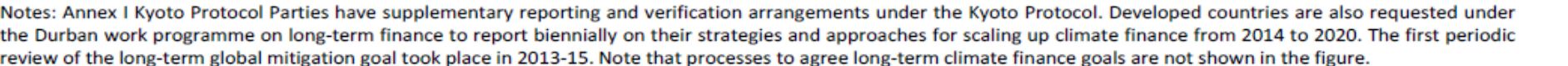
Examen multilatéral, axé sur la facilitation, [...], dans la mise en œuvre et la réalisation de son NDC (**Shall - Art. 13.11**)

Différent de l'orientation actuelle de l'ICA pour les pays en développement qui est axé sur la transparence des actions seulement et non sur l'atteinte des engagements

Bilan mondial réalisé par le CMA portant notamment sur l'atténuation (**Shall - Art. 14.1**) avec un 1^{er} bilan en 2023, puis tous les 5 ans (**Shall - Art. 14.21**)

Cet état des lieux mondial examinera les progrès collectifs vers l'objectif à long terme

Source : OECD-IEA, CGXG



L'ACCORD CLIMATIQUE DE PARIS : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE



Type	Objectif et indicateur	Informations nécessaires
A Art. 4.4	Objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie (tCO ₂ e) Réalisation de la neutralité carbone	Délais, année de référence, IGES, GES considérés, PRG, méthodologie, comptabilisation des transferts de réduction d'émissions (ITMO), les projections de réalisation de NDC (application à venir des règles comptables de Paris pour ITEM et LULUCF), tout changement apporté à la NDC précédente
B	Objectifs de réduction des émissions non-ensemble de l'économie (tCO ₂ e)	Idem cas A + définition des secteurs couverts
C	Pic d'émission, une année donnée	Idem cas A + niveau du pic attendu
D	Objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie par rapport à un scénario de référence BAU (tCO ₂ e)	Idem cas A + informations sur le BAU et sa mise à jour, projections population et PIB et évolution le cas échéant
E	Objectifs spécifiques par secteur par rapport au scénario BAU (tCO ₂ e)	Idem cas D + définition des secteurs couverts
F	Objectifs exprimés / unité de PIB Objectifs exprimés par habitant (tCO ₂ e/h.)	Idem cas A + PIB et / ou projections démographiques mises à jour le cas échéant
G	Objectifs non GES, y compris pour les énergies non-fossiles ou renouvelable, l'efficacité énergétique, la couverture forestière, etc.	Délais, secteurs/sources couverts, projections d'émissions si disponibles puis progrès réalisés grâce à l'indicateur choisi, toute modification de projections
H	La mise en œuvre des politiques et des mesures qualitatives, la création d'institutions, etc.	Délais, étapes mises en place puis, progrès réalisés en vue des étapes
I	Pas d'objectif mesurable	Information qualitative sur les progrès, si disponible



L'APA a démarré le travail technique pour rendre l'Accord de Paris opérationnel - commencer à élaborer les règles (*rulebook*) pour étoffer l'Accord sur 6 sujets de fond :

1) nouvelles lignes directrices sur l'**atténuation** (*article 4 de l'Accord de Paris*) :

- caractéristiques des **contributions nationales** (NDC),
- informations destinées à faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des NDC,
- comptabilisation des NDC.

2) nouvelles lignes directrices concernant le volet adaptation dans les NDC ;

3) modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de **transparence** (*art. 13*) ;

4) questions relatives au **bilan mondial** (*art. 14*),

- définition des sources de données,
- élaboration des modalités de réalisation,

5) modalités et procédures pour assurer le bon fonctionnement du **comité d'experts** chargé de faciliter la **mise en œuvre** et de promouvoir le **respect** de l'Accord (*art. 15*)

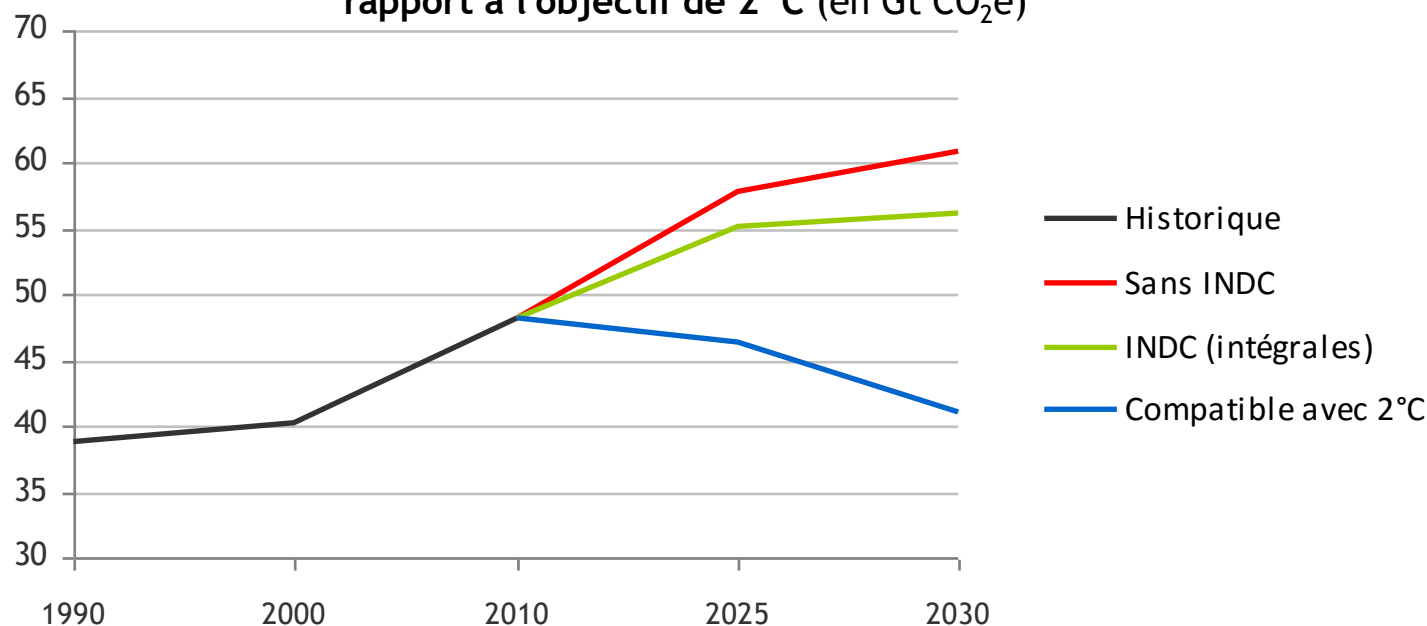
6) questions diverses concernant la **mise en œuvre** de l'Accord :

- préparation de son entrée en vigueur,
- préparation de la CMA-1.

Conclusions

- ❖ Des différences d'interprétation et de vision entre groupes
- ❖ Besoin de lignes directrices claires mais garantissant la flexibilité
- ❖ Besoin accru de renforcement des capacités → plusieurs initiatives dont GEF (CBIT)

Evolution des émissions mondiales de GES selon des scénarios avec et sans INDC par rapport à l'objectif de 2°C (en Gt CO₂e)





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Remerciements et sources :

Mark Tuddenham - CITEPA

WRI - Staying on track from Paris: advancing the key elements of the Paris Agreement

OECD - Transparency in the Paris Agreement: Unpacking provisions on mitigation and support

Julien VINCENT

Julien.vincent@citepa.org

29/06/2016

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
42 rue de Paradis - 75010 PARIS - + 33 1 44 83 68 83
www.citepa.org

